

GUIDE D'UTILISATION DE L'ASSURANCE

Tu es maintenant assuré pour les 12 prochains mois avec le PAAC, YÉ!

Puisque la plupart des athlètes n'ont jamais fait de réclamation à une assurance, nous avons concocté un petit guide de départ afin de te faciliter la vie. Si tu as encore des questions par rapport à l'assurance suite à la lecture du document, tu peux toujours communiquer avec moi - Geneviève Saumur, Conseillère des services aux athlètes.

La particularité de l'assurance pour athlètes est qu'elle couvre les blessures sportives. Ce n'est pas une assurance pour te faire rembourser tes pompes d'asthme et ton nettoyage chez le dentiste. C'est une assurance qui te protège contre principalement deux types de blessures; accidentelle et surmenage.

ACCIDENTELLE : Ceci est le genre de blessure qui arrivent soudainement. Tu t'es levé ce matin sans l'avoir et tu te couches ce soir avec. Ça inclus les fractures, les commotions, les dislocations, etc. Avec ce genre de blessure, tu as un éventail plus large de traitement possible (IRM, Acupuncture, Radiographie, ...)

SURMENAGE : Ce genre de blessure est progressif dans le temps et prend du temps à s'installer. Comme les tendinites, les bursites, les mal de dos récurrents par exemple. La couverture offerte pour ce type de blessure est plus limité, voici ce qui est couvert : orthèses, chiropraticien, physiothérapie/thérapie du sport/massothérapie.

Il est important de mentionner que le PAAC est une assurance complémentaire. Si tu es déjà assuré par tes parents, tu devras utiliser leur couverture avant celle-ci. Toutefois, si l'assurance de tes parents couvre seulement 20.00\$ par traitement chez le physiothérapeute, le PAAC pourra combler la balance pour un maximum de 50.00\$ additionnel par traitement.

Afin de te faire rembourser pour les traitements que tu auras payés, tu dois envoyer un formulaire avec tes informations personnelles, sportives et sur ta blessure, la plupart des assurances fonctionnent de cette façon. Ne m'envoie pas le formulaire à moi, je ne suis pas une compagnie d'assurances et je n'ai pas assez d'argent dans mon compte personnel pour te rembourser tes traitements.

Geneviève Saumur

Conseillère des services aux athlètes

514-255-1000 poste 223 services.athletes@insquebec.org

COMMENT RÉCLAMER ?

- 1) Tu as besoin de faire un seul formulaire par blessure pour laquelle tu veux te faire rembourser. Si tu as une bursite au genou, tu pourras te faire rembourser tous les traitements en lien avec ton genou pour un seul formulaire. Ainsi, si tu vois 10 fois le physio pour ton genou et que tu achètes une orthèse, tu auras envoyé un seul formulaire pour ta couverture en blessure de surmenage. Toutefois, si tu fais un IRM pour ton cou, ils voudront que tu remplisses un autre formulaire pour cette nouvelle blessure.
- 2) Lorsque tu voudras te faire rembourser par l'assureur, tu devras choisir le bon formulaire de réclamation. Si tu réclames pour une bursite, tu dois utiliser le formulaire de réclamation - surmenage et si tu réclames pour une fracture tu dois utiliser l'accidentel. En fait, c'est le même formulaire pour les deux types de blessures, nous avons simplement identifié à plusieurs reprises sur le document le type de blessure puisque le PAAC à besoin de le savoir.
- 3) Ton numéro de police est le **1PA25** et c'est le même pour tous les membres assurés avec l'INS Québec. Aussi, dans le haut du formulaire de réclamation, ils font mention d'un sinistre. Ce n'est pas d'un refoulement d'égoûts dont il est question, mais bien de ta blessure.
- 4) N'utilises pas de surnom en remplissant ta réclamation, ça les mélange. Si tu as rempli ton formulaire d'admission à l'INS Québec en indiquant que ton nom est Ginette Tremblay, ne réclame pas pour Ginette Marie Joséphine Tremblay-Couture. Les chances que je t'ai adhéré au PAAC avec ce nom sont de 0%. De plus, le PAAC n'arrivera pas à t'identifier et ceci occasionnera des délais de remboursement incroyables.
- 5) Le document de réclamation comporte trois sections, tu ne peux laisser de cases vides sinon le PAAC va te le retourner avec la mention «formulaire incomplet». Tu dois inscrire N/A si jamais les questions ne sont pas applicables à ton cas.
- 6) La première section de la réclamation concerne tes informations personnelles. Aussi, plusieurs questions portent sur ta blessure, essaie d'y répondre au meilleur de tes capacités. «Comment la blessure est arrivée?» ou «Étais-tu en train de t'entraîner, de

Geneviève Saumur

Conseillère des services aux athlètes

514-255-1000 poste 223 services.athletes@insquebec.org

- jouer ou de compétitionner lorsque tu t'es blessé?», sont le genre de questions que tu devras répondre.
- 7) Tu devras indiquer la date à laquelle l'accident ou la blessure est survenue. Il est **SUPER IMPORTANT** que la date à laquelle tu t'es blessé soit incluse dans ta couverture PAAC. Si tu as l'assurance depuis le 1^{er} octobre 2015, n'inscris pas que tu t'es blessé en juillet, ce ne sera pas couvert. Tu dois absolument inscrire une date postérieure au 1^{er} octobre 2015 pour que tes traitements soient remboursés. Si tu as déjà fait plusieurs tests médicaux (IRM en juillet, radiographie en août), ça ne sert à rien de mentir sur ta date de blessure. L'assureur va bien voir que dans ton dossier médical tu t'es blessé bien avant ta date d'adhésion, malheureusement, cette blessure ne pourra être couverte par le PAAC pour cette fois-ci.
 - 8) Si ça fait plusieurs mois ou années que tu es sur ce programme sans interruption, ne t'inquiète pas de la date à laquelle ton accident est survenu.
 - 9) Une portion doit être signée par ton entraîneur, ce peut aussi être l'assistant ou ton préparateur physique si tu ne vois pas ton entraîneur prochainement. Tu peux remplir cette section toi même si tu es à l'aise avec ça. C'est principalement des questions concernant ton retour au jeu ou à l'entraînement. Si tu n'as jamais arrêté de t'entraîner malgré ta blessure, tu peux indiquer que ça ne s'applique pas à toi.
 - 10) La dernière section doit être remplie par ton médecin traitant. Si tu réclames pour une blessure de **surmenage** et que tu planifies utiliser seulement de la **massothérapie** et/ou de la **physiothérapie** et/ou de la **thérapie du sport**, ton physiothérapeute peut compléter cette section. Ce n'est pas obligé d'être un médecin pour ce type de blessure et ce type de service! Toutefois, si tu veux réclamer pour des orthèses ou de la chiropractie en blessure de surmenage, tu devras voir un médecin obligatoirement.
 - 11) Si tu réclames pour une blessure **accidentelle**, tu dois absolument avoir vu un **médecin** et ce, au moins 30 jours après ton accident. Sinon, ils croient que ton accident ne devait pas être assez sérieux pour que tu te fasses traiter. Un médecin peut te prescrire tous les services dans les deux types de blessures.

Geneviève Saumur

Conseillère des services aux athlètes

514-255-1000 poste 223 services.athletes@insquebec.org

- 12) Si tu n'as pas de médecin traitant, tu peux toujours venir en consulter un à la clinique de l'INS Québec à Montréal. Tu peux communiquer avec Manon au 514-255-1000 poste 301 ou medical@insquebec.org pour prendre rendez-vous. Ils connaissent le programme d'assurance et son à l'aise avec son fonctionnement.

COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

- 1) Le PAAC apprécie que tu envoies tes reçus et formulaire de réclamation au plus tard, **90 jours** après ton accident ou ton premier traitement.
- 2) Tu peux envoyer ton formulaire complété par la poste ou par courriel avec les reçus de traitements. L'adresse postale se trouve dans l'entête du formulaire (l'assureur est SSQ). L'adresse électronique est reclamations.spgroupe@ssq.ca . Si j'étais toi, je ferais des copies de tous les reçus que j'envoie, un pépin est si vite arrivé.
- 3) Le délai habituel de remboursement est assez long, autour de 8 semaines environ. Si j'étais toi, je ne tarderais pas trop avant d'envoyer mes reçus. Ton compte en banque souffrira moins si tu les envoies régulièrement.
- 4) Ils t'enverront un chèque à la maison pour te rembourser, à moins que tu complètes la demande de dépôt direct :
<http://www.armstrongmccready.ca/Autorisation%20Depot%20Direct%20CAN.pdf> – Dans ce cas, tu devras signer ce formulaire et l'envoyer avec un spécimen chèque par la poste. Ils feront alors un dépôt directement dans ton compte.
- 5) Si tu reçois d'autres traitements remboursables pour la même blessure, suite à ton premier envoi à l'assureur, tu n'as pas besoin de remplir un nouveau formulaire de réclamation. Tu peux simplement envoyer tes nouveaux reçus avec une petite lettre indiquant tes informations personnelles (nom, sport, adresse) pour qu'ils t'identifient. Tu n'as pas besoin de remplir un formulaire de réclamation à nouveau, un seul par blessure suffit! Tu dois remplir un nouveau formulaire de réclamation, seulement si tu réclames pour une autre blessure.

Geneviève Saumur

Conseillère des services aux athlètes

514-255-1000 poste 223 services.athletes@insquebec.org

- 6) N'oublie pas que tu peux consulter n'importe quel intervenant médico-sportif au Canada avec cette assurance. Ainsi, si tu te blesses à Calgary, tu peux quand même aller te faire traiter sur place et obtenir un remboursement par la suite.

- 7) Un formulaire de réclamation est aussi disponible pour les soins dentaires. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il ne s'agit pas de nettoyage du tartre chez le dentiste. Si jamais tu te casses une dent en faisant ton sport, tu pourras avoir tes frais de dentiste remboursés par le PAAC. Tu devras utiliser le formulaire à cet effet (disponible sur notre site web) et le faire remplir par ton dentiste traitant.

- 8) Une assurance hors du pays est disponible avec le PAAC, l'INS Québec ne l'offre pas d'emblée aux athlètes. Toutefois, si elle t'intéresse, tu dois passer par moi pour l'obtenir puisque le PAAC ne transige pas avec les particuliers. Il me fera plaisir de t'y adhérer et de t'envoyer la facture par après. Tu peux trouver plus d'information pour cette option sur leur site internet : [CAIP](#).

Tu peux aussi communiquer avec le service à la clientèle du *Programme d'Assurance pour les Athlètes Canadiens* pour toutes questions pointues. Tu parleras à Cindy au 514-656-5351. Je reste disponible pour toutes les autres questions que tu peux avoir en lien avec l'assurance.

Bonne chance!